

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 107 (1974)
Heft: 47

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
107. Jahrgang. Bern, 22. November 1974

Organe de la Société des enseignants bernois
107^e année. Berne, 22 novembre 1974

Ausserordentliche Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins Assemblée extraordinaire des délégués de la Société des enseignants bernois

Mittwoch, 11. Dezember 1974, nachmittags punkt 14.30
Uhr im Rathaus in Bern

Mercredi 11 décembre 1974, à 14 h. 30 précises
Hôtel du Gouvernement, Berne

Geschäfte

1. Eröffnungswort des Präsidenten der Abgeordnetenversammlung
2. Wahl der Stimmenzähler und Übersetzer
3. Protokoll der Abgeordnetenversammlung vom 24. April 1974 (siehe Berner Schulblatt Nr. 36 vom 6. September 1974)
4. Genehmigung der Geschäftsliste und Feststellung der Zahl der Stimmberechtigten
5. Umwandlung der Stellvertretungskasse der bernischen Primarlehrerschaft in eine Lohnersatzkasse; Generalrevision des Reglementes Nr. 6. – Wahl des Verwaltungsausschusses
6. Aufstellen einer Prioritätenordnung für die Revisionsbegehren betr. Besoldung, Zulagen, Unterrichtsverpflichtung usw.
7. Grundsätzliches zur Sperre von Stellen bei ungerechtfertigter Nichtwiederwahl: Soll der Kantonalvorstand eine Revision von Art. 12 der Statuten vorbereiten? – Ausschluss einer Sperrebrecherin
8. Struktur- und Führungsprobleme im BLV. Vororientierung durch den Kantonalvorstand
9. Wahl von 24 Delegierten und von Ersatzdelegierten des Bernischen Lehrervereins im Schweiz. Lehrerverein
10. Wahl des französischen Redaktors des Berner Schulblattes. Vorschlag des Kantonalvorstandes: Paul Simon, Saignelégier
11. Verschiedenes und Unvorhergesehenes

Die Versammlung ist für die Mitglieder des BLV öffentlich.

Der Präsident
der Abgeordnetenversammlung des BLV:
Fritz Gerber

Ordre du jour

1. Allocution du président de l'Assemblée des délégués
2. Désignation des scrutateurs et des traducteurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 24 avril 1974 (voir «L'Ecole bernoise» N° 47 du 22 novembre 1974)
4. Adoption de la liste des tractanda et appel
5. Transformation de la Caisse de remplacement du corps enseignant primaire en Caisse de compensation de salaire; révision générale du règlement n° 6. – Nomination du comité d'administration
6. Etablissement d'un ordre de priorité entre les demandes de révision concernant les traitements, les allocations, l'horaire obligatoire, etc.
7. Boycottage des postes d'enseignants lors de non-réélections injustifiées: le Comité doit-il préparer une révision de l'art. 12 des statuts? – Exclusion d'une maîtresse pour infraction à cet art. 12
8. Structure et gestion de la SEB. Rapport provisoire du Comité cantonal
9. Elections de 24 délégués et de suppléants de la SEB au «Schweizerischer Lehrerverein»
10. Nomination du rédacteur pour la partie française de «L'Ecole bernoise». Proposition du Comité cantonal: Paul Simon, Saignelégier
11. Divers et imprévu

L'assemblée est publique pour les membres de la Société.

Le président
de l'Assemblée des délégués de la SEB:
Fritz Gerber

Die Abgeordneten werden gebeten, die ihnen von den Präsidenten der Sektionen zugestellten Ausweiskarten und die Nummern des Berner Schulblattes mit den einschlägigen Unterlagen mitzubringen. Vor der Sitzung und während der Pause werden den Abgeordneten und Gästen die Vergütung für die Fahrt (Kilometerentschädigung) ausbezahlt.

Les délégués sont priés de se munir de la carte de légitimation qui leur sera délivrée par les présidents de section, ainsi que des numéros de «L'Ecole bernoise» contenant les rapports relatifs aux tractanda. Avant la séance et pendant l'interruption, les délégués et les invités toucheront l'indemnité de déplacement (indemnité kilométrique).

Primarschule ungenügend für Vorbereitung auf die Sekundarschule?

Was in Bern sich abspielt, wird in den übrigen Städten und grösseren Ortschaften kaum anders sein: Nach dem Probequartal in der Sekundarschule kehren im Sommer eine Anzahl Schüler zurück in die Primarschule. Darunter hat es gelegentlich solche, bei denen der neue Klassenlehrer sich fragt, wie es überhaupt möglich war, dass dieses Mädchen und jener Knabe im vergangenen Frühjahr das Examen hat bestehen können. (Von den andern, bei denen der Lehrer nicht verstehen kann, warum sie zurückkommen mussten, sei hier nicht die Rede.)

Alljährlich wird die Primarlehrerschaft vom Erziehungsdirektor durch Publikation im Amtlichen Schulblatt (s. Nr. 12 vom 31. Oktober 74) darauf aufmerksam gemacht, dass die Pensen nicht überschritten werden dürfen und *sämtliche* Fächer vorschriftsgemäss zu berücksichtigen seien. Die gleichmässige Ausbildung der Kräfte des Kindes wirke sich auch auf das spätere Fortkommen in der Mittelschule vorteilhafter aus als einseitiger Examendrill.

Diesen Hinweisen der Erziehungsdirektion kann sicher jede vernünftige Lehrkraft der Primarschule nur zustimmen, und auch die Sekundarlehrerschaft wird dafür dankbar sein. Wie aber kommt es, dass Privatschulen sich anbieten, die Prüfungsvorbereitungen zu übernehmen? Aus reinem Geschäftssinn oder einem Bedürfnis der Eltern entsprechend?

Eine Thuner Privatschule (PVK) gibt mit Inserat bekannt (s. Thuner Tagblatt vom 24. Okt. 74), sie führe in kleinen Gruppen während 4 Monaten Vorbereitungskurse auf die Sekundarschulprüfung durch. Belastung: eine Doppelktion pro Woche / Kosten: Fr. 69.- pro Kursmonat. In einem Brief an die Eltern der Viert- und Fünftklässler wird ferner mitgeteilt, dass *junge patentierte bernische Lehrer* unterrichten.

Wer drillt wohl diese Schüler? Am Ende gar Lehrer an öffentlichen Schulen im Nebenamt? Und warum muss gesagt werden, dass es sich um *junge* Lehrer handelt? Versagen die Lehrkräfte mit langjähriger Erfahrung?

H. A.

tion, Medien und Gesellschaft, Information und Manipulation und Wirkungsweise der Medien auf das Kind. Obwohl die modernen Massenmedien längst zur Selbstverständlichkeit geworden sind und eine tiefgreifende Wirkung auf uns alle ausüben, hat die Schule bis heute noch nicht angemessen darauf reagiert. Während wir uns im allgemeinen gründlich mit der Schriftsprache auseinandersetzen, halten wir es nicht für dringlich, auch die Bildsprache zu erlernen, obschon uns über dieses Medium der Hauptanteil an Information zufliesst. Ein Referent hat dieses Missverhältnis prägnant mit der Formel zum Ausdruck gebracht, dass die heutige Schule noch im Gutenberg-Zeitalter verharre, während bereits seit einer Generation das Marconi-Zeitalter eingesetzt habe.

Die Bewältigung der modernen Massenmedien lässt sich nicht durch Verteufelung und Aufforderung zum Konsumverzicht erreichen, vielmehr gilt es, zu einem besseren Verständnis und zu einem vernünftigeren Gebrauch anzuleiten, ein Erziehungsauftrag, den die Schule endlich wahrnehmen und in ihre Ziele integrieren sollte. Die Initianten sehen daher mit Recht ihre Arbeit mit dem Einführungskurs noch nicht als beendet an. Die Fortsetzung, sie findet voraussichtlich im Herbst 1975 statt, soll ein Kurs sein, der ganz der praktischen Anwendung gewidmet sein wird, mit dem Ziel, gemeinsam didaktische Modelle und Methoden zum Erlernen der modernen Mediensprache in der Schule auszuarbeiten.

Die meisten Teilnehmer haben sich dafür bereits provisorisch angemeldet, und wir hoffen, dass auch dieser Kurs so erfolgreich und nutzbringend sein wird.

Andreas Gerber

BLV – Theaterberatung empfiehlt

Hotzenplotz 3 im Märchentheater Bern

«Hotzt und plotzt dieser Räuber denn ewig weiter?» mag sich mancher im ersten Augenblick fragen; denn oft genug hat man es erlebt, dass ein Autor seinem Erfolgsbuch immer weitere und schwächere Fortsetzungen folgen liess.

Kurs «Schule und Massenmedien» in Thun

Der Einführungskurs über das Thema Schule und Massenmedien stiess auf ein unerwartet grosses Interesse. Für die meisten der über 60 Teilnehmer, die vom 14. bis zum 17. Oktober in der Thuner Gewerbeschule am Kurs mitmachten, sind die Erwartungen nicht nur erfüllt, sondern weit übertroffen worden. Dank dafür gebührt einmal einer Gruppe von Initianten, zusammengefasst im Fachausschuss für Massenmedien der Schulabteilung Thun, vorab Herrn Rudolf Pfister, dem administrativen Kursleiter; Dank aber gehört ganz besonders dem Kursleiterteam. Die vier Spezialisten auf dem Gebiet der Massenmedien, die Herren *Urs Jäggi*, *Pfr. Hans-Dieter Leuenberger*, *Pfr. Dölf Rindlisbacher* und *Heinz Stucker* haben es ausgezeichnet verstanden, die Teilnehmer in der knapp zur Verfügung stehenden Zeit auf exemplarische und ansprechende Art in die Problematik von Schule und Massenmedien einzuführen.

Die bunte Palette der Tagesthemen zeigt, wie vielfältig die Aufgabe angegangen wurde. Die Teilthemen hiessen: Film- und Fernsehsprache, Film- und Fernsehproduk-

Inhalt – Sommaire

Ausserordentliche Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins	397
Assemblée extraordinaire des délégués de la Société des enseignants bernois	397
Primarschule ungenügend für Vorbereitung auf die Sekundarschule?	398
Kurs «Schule und Massenmedien» in Thun	398
BLV - Theaterberatung empfiehlt	398
Sektion Thun-Stadt BLV, Ausstellung	399
Kurssekretariat	399
Wann ist ein Getränk alkoholfrei?	401
Neues Ferienzentrums der Schweizer Reisekasse in Bergün	401
Buchbesprechung	401
Société des enseignants bernois (SEB)	401
Assemblée synodale de la section de Delémont	406
Mitteilungen des Sekretariates	407
Communications du Secrétariat	407

Bei Ottfried Preussler aber ist es anders: Erst nach dem dritten Buch hat man das gute Gefühl, dass diese aufregende Kasperlgeschichte zu einem guten Ende gekommen ist.

Zwar haben die kleinen Leser und Theaterbesucher nach Hotzenplotz 2 sicher gedacht: Es geschieht ihm recht. Jetzt sitzt er im Loch. Aus, fertig! Nur eben, eine Geschichte ist mit dem Einlochen nie fertig. Der aus dem Gefängnis entlassene Hotzenplotz ist entschlossen, ein ehrliches Leben zu führen. Aber die misstrauische Umgebung macht es ihm nicht leicht. Bis Kasperl und Sepel auch die andern von der Redlichkeit des ehemaligen Räubers überzeugen können, gibt es noch manche Aufregung.

Wir sind Ottfried Preussler für diese Weiterführung der Geschichte dankbar. Und weil er es lustig und mit sicherem Kenntnis des kindlichen Gemüts macht, ist diese dritte und letzte Hotzenplotzgeschichte besonders wertvoll.

Es ist darum verständlich und lobenswert, dass das Märchentheater Bern nach den grossen Erfolgen mit den beiden ersten Geschichten nun auch die dritte (sogar als Schweizer Erstaufführung) herausbringt. Und so wie das dritte Buch ist auch die Aufführung ihren Vorgängern ebenbürtig, ja in mancher Hinsicht sogar überlegen. Peter Meiers berndeutsches Textbuch ist einfach und lustig und hält sich wieder erfreulich an das Original. Luciano Andreanis Bühnenbilder und Kostüme erinnern uns in ihrer Farbigkeit daran, dass es im Grunde ein Kasperlstück mit den klassischen Figuren ist. Alle die liebgewordenen Figuren werden von dem nur wenig veränderten Ensemble lebendig und sicher gespielt. Die Regie von Paul-Felix Binz ist munter und einfallsreich. Die Kinder werden in ihren Erwartungen nicht enttäuscht. Sie sehen die Zauberkugel der Frau Schlotterbeck in Aktion und (was sie letztes Jahr vermissten) den armen Krokodilhund Wasti. Ja, man wagt zum Entzücken der Kinder sogar auf offener Bühne die Rückverwandlung Wastis in einen richtigen Hund. Sehr glücklich ist die Gewinnung Stefanie Glasers als Wahrsagerin, auch wenn sie nicht in jeder Aufführung mitwirken kann.

Aufführungen für Schulen finden am 13. und 20. Dezember und 11. und 18. Januar je 14 Uhr im «Schweizerbund» Längass-Strasse 44 statt.

Eintrittspreis Fr. 5.-. Anmeldung mit Postkarte an das Märchentheater-Büro, 3424 Niederösch.

W. Streich, Köniz



Ausstellung

Formation en éducation artistique
du brevet jurassien d'enseignement
secondaire

in der Aula der Sekundarschule Thun-Strättligen
Schulstrasse, Dürrenast-Thun

Öffnungszeiten: Montag-Freitag 17.00-19.00
Sonntag 10.00-12.00
Samstag geschlossen

Dauer: Bis Freitag, 29. November 1974

Eintritt: frei

Die Ausstellung zeigt den ganzen Lehrgang der Zeichnungslehrausbildung des französischsprachigen Sekundarlehrantes des Kantons Bern. Sie ist didaktisch auf-

gebaut und richtet sich vor allem an Lehrkräfte aller Stufen. Zudem vermag sie eine Reihe von Anregungen für den Schulunterricht auszustrahlen. Wir hoffen, dass diese einzigartige Ausstellung bei der Lehrerschaft auf ein breites Echo stösst.

Besichtigung der Ausstellung durch Schulklassen ist nach Vereinbarung auch ausserhalb der Öffnungszeiten möglich. Wir bitten um Voranmeldung, Tel. 033 23 58 84.

Sektion Thun-Stadt BLV, Arbeitsausschuss B. Bühler



Der Islam im Unterricht

Kursleiter

Prof. Dr. K. Wegenast, Bern/Bremgarten

Pfr. H. Hodel, Religionslehrer, Bern

Fachreferenten

Zeit und Ort

Freitag, 17. Januar 1975, 14.30 Uhr, bis Samstag, 18. Januar 1975, 16.30 Uhr

Reformierte Heimstätte Gwatt bei Thun

Ziel

Einblicke in das Wesen des Islam geben, verbunden mit unterrichtspraktischen Erarbeitungen

Arbeitsthemen

Die Entstehung des Islam und seine Grundsätze

Der Islam heute

Vom Verhältnis Islam-Juden-Christen im Nahen Osten

Gestaltung einer Unterrichtseinheit über den Islam

Kennenlernen von Anschauungsmaterialien und Hilfsmitteln

Thematische Querverbindungen: Biblischer Unterricht – Geographie – Geschichte

Kosten

Für Unterkunft und Verpflegung in der Heimstätte: Einzelzimmer Fr. 49.-, Doppelzimmer Fr. 43.- (die Kurs Teilnahme ist auch extern mit oder ohne Einzelmahlzeiten in der Heimstätte möglich).

Für die Dokumentation: ca. Fr. 5.-

Anmeldungen

bis 15. Dezember 1974 an das Kurssekretariat BLV, 3137 Gurzelen, Tel. 033 45 19 16. Angemeldete erhalten rechtzeitig weitere Angaben.



Anthropologisch-chemische Experimente: Lebensmittel und Ernährung

Leiter

Dr. Alfred Bretscher, Bern

Zeit und Ort

Donnerstage, 16., 23., 30. Januar, 6. + 20. Februar 1975
je 17.00 bis 19.00 Uhr

Sekundarschulhaus Viktoria, Chemiezimmer Parterre, Bern

Ziel

Aufbau und Erprobung von Experimenten im anthropologischen Lehrplanstoff Lebensmittel und Ernährung

Kursarbeit

Lehrer- und Schülerexperimente: Vorbereitung, Aufbau, Durchführung

Versuche mit und über Milch, Zucker, Eiweiss, Vitamine, usf.

Versuche zur Lebensmittelchemie, über Verdauung, Harn und Ausscheidung

Diskussion von Möglichkeiten in einfachen Verhältnissen

Anmeldungen

bis 10. Dezember 1974 an das Kurssekretariat BLV, 3137 Gurzelen, Tel. 033 45 19 16



Zur Grammatik der Hauptwortarten im Deutschen (Verb – Substantiv – Adjektiv)

Leiter

Urs Schnell, Sekundarlehrer, Sumiswald

Zeit und Ort

Freitage, 17., 24. Januar, 7. und 14. Februar 1975 (allfällige Verschiebungen wegen Sportferien werden am 1. Kurstag unter den Teilnehmern verabredet)

je 17.15 bis ca. 19.30 Uhr

Schulhaus Rüegsaachsen

Ziel

Möglichkeiten der Sprachbetrachtung an Texten: Einblick in Gestalt und Leistung der Hauptwortarten

Arbeitsform

Anhand von Texten und Arbeitsblättern werden in gemeinsamer Arbeit – z. T. auch Gruppenarbeit – grammatikalische Erscheinungen gedeutet und in grössere Zusammenhänge gestellt, wobei eine starke Verknüpfung der Arbeit mit Möglichkeiten im Unterricht angestrebt wird.

Anmeldungen

bis 15. Dezember 1974 an das Kurssekretariat BLV, 3137 Gurzelen, Tel. 033 45 19 16



Von der Fläche zur 3. Dimension

Leiter

Peter Willen, Zeichenlehrer, Unterseen

Zeit und Ort

Montage, 13., 20., 27. Jan., 3., 10. und 17. Febr. 1975 je 17.00 bis ca. 19.30 Uhr

Schulhaus Neufeld, Thun

(allfällige Verschiebungen wegen Sportferien werden am 1. Kurstag direkt mit den Teilnehmern verabredet)

Ziel

Formale und handwerkliche Schulung der Teilnehmer zur Gestaltung aus der Fläche in die 3. Dimension im Blick auf den Unterricht an den verschiedenen Schulstufen

Kursarbeit

Viel praktische Arbeit der Teilnehmer

Freies und ornamentales Gestalten von Flächen mit Einbezug der 3. Dimension:

- Falten, Herausklappen, Rollen, Einflechten von Papier
- Schichtung, Montieren von Quadern, Abdecken des Unterbaus
- Klötze und Rundstäbe als Gestaltungsmittel
- Verwendung anderer Materialien wie Serienprodukte, Ton

Kosten

für Material pro Teilnehmer: max. Fr. 15.–

Anmeldungen

bis 15. Dezember 1974 an das Kurssekretariat BLV, 3137 Gurzelen, Tel. 033 45 19 16



Kontaktseminar Schule – Industrie (Interesse-Abklärung)

Vorbemerkung

Von verschiedenen Seiten her und in verschiedenen Kantonen werden immer wieder Anstrengungen unternommen, durch Kontakte das gegenseitige Problemverständnis der Schule – vertreten durch die Lehrer – einerseits und der «Schüler-Abnehmer» andererseits zu fördern. Nachstehender Grobplan möchte Basis für einen Versuch sein, abgestimmt auf unsere Verhältnisse, etwas zu diesem Verständnis beizutragen. Kolleginnen und Kollegen – insbesondere der Oberstufe Primar- und Sekundarschule – sind hiermit aufgerufen, zu diesem Plan *kritisch* Stellung zu nehmen (bitte allenfalls auch Ablehnungen formulieren) und auch das Interesse zur Teilnahme an einem solchen Kontaktseminar zu bekunden, damit auf möglichst realen Grundlagen weitergeplant werden könnte. Planbeurteilungen und Interessemeldungen bitte bis 10. Dezember 1974 an das Kurssekretariat BLV, H. Riesen, 3137 Gurzelen, Tel. 033 45 19 16.

Grobplan eines Kontaktseminars

1. *Vorbereitung*: Zusammenkünfte an 3–4 Nachmittagen mit dem Ziel, durch Referate und Diskussionen bewusst zu machen: «Was erwartet die Industrie von der Schule?» und «Wie antwortet die Schule aus ihrem Auftrag heraus?»; erste Kontaktnahme zwischen den Lehrer-Teilnehmern und den Vertretern der mitwirkenden Industrien.

Erarbeiten von Fragestellungen und Wünschen durch die Lehrer-Teilnehmer als Voraussetzung für ein effektives Kontaktseminar.

2. *Kontaktseminar*: Kontaktaufenthalt von Lehrergruppen in einigen ausgewählten, verschiedenartigen Industriebetrieben des Kantons Bern; z. B. je ein Betrieb der Schwer-, Präzisions-, Chemie/Lebensmittel-, Textilindustrie und eines Grossbauunternehmens; dezentralisierte Gruppenarbeitsorte, z. B. Thun, Bern, Biel, Langenthal.

Jede Gruppe bleibt während des 5-tägigen Seminars im gleichen Betrieb: Einblicke in die Betriebsführung und Besprechungen mit Leitern einzelner Abteilungen, Arbeitern und Lehrlingen; z. B. Lehrlingsausbildung, Personalfragen, betriebliche Sozial-einrichtungen; Produktion und Produktionsplanung, Marketing, Entwicklungsprojekte, usf.

3. *Auswertung*: Zusammenfassungen und Berichterstattungen zur gegenseitigen Orientierung der Gruppen; eventuelle Vorarbeiten für eine Gesamtdokumentation; Folgerungen für Schule und Unterricht. Dauer ca. 4 Nachmittage.

Zeitplan

1. Vorbereitung im Sommer-Herbstquartal 1975, eventuell teils schon vor den Sommerferien; 3-4 Nachmittage
2. Kontaktseminar in einem Industriebetrieb 1 Woche (5 Tage) in den Herbstferien 1975 (Sommerferien wegen Betriebsferien und Ferien wichtiger Betriebs-Abteilungsleitern ungünstig!)
3. Auswertung ca. 4 Nachmittage im Herbst-Winter-quartal 1975

Fortsetzung der Arbeit

1-2 Jahre später ein weiteres Kontaktseminar im Bereich «Schule - Dienstleistungsbetriebe (im weitesten Sinn)», z. B. in Zusammenarbeit mit einer grossen Verwaltung, einem Gross-Spital, einer Grossbank, einem Warengross-verteiler, einem Hotel oder Fremdenverkehrsort.

Wann ist ein Getränk alkoholfrei?

In unserer Gesetzgebung ist ganz genau fixiert, wann ein Getränk, sei es nun ein alkoholfreies Bier, ein Aperitif ohne Alkohol oder ein Fruchtsaft, die Bezeichnung «alkoholfrei» führen darf. Wir finden die entsprechende Bestimmung in der Eidgenössischen Lebensmittelverordnung: Alkoholfrei ist in Getränk dann, wenn die vorhandenen Spuren von Alkohol nicht höher sind als 0,7 Volumenprozent oder maximal 7 Kubikzentimeter Alkohol im Liter Getränk.

Übrigens: Für die Berechnung der Promille im Blut wird das Alkoholvolumen in Gewicht umgerechnet. Die 45 bis 50 cm³ Alkohol in einem Liter gewöhnlichem Bier entsprechen 36 bis 40 Gramm. Sie brauchen mindestens 5 Stunden, bis sie aus dem Körper verschwunden sind.

SAS

Neues Ferienzentrums der Schweizer Reisekasse in Bergün

Es besteht aus vier Häusern mit 30 Wohnungen, einem Hallenbad, Parkplätzen und einem Kinderspielfeld. Das neue Zentrum fügt sich gut ins Ortsbild ein und bildet einen markanten Abschluss des nördlichen Dorfrandes. Mit dem Reka-Zentrum Bergün konnte die Reisekasse ihr Angebot an preisgünstigen Ferienwohnungen erneut erweitern. Sie vermietet nun über mehr als 500 Ferienunterkünfte zu sozialen Bedingungen in der ganzen Schweiz.

P. M.

Buchbesprechung

RUDOLF WÄLCHLI, *Vom Zollwesen im alten Staate Bern und der Zollstadt zu Kirchberg*. 28 S., Kirchberg, 1974, Fr. 3.-

Alt Sekundarlehrer Rudolf Wälchli hat viele Jahrzehnte der Gemeinde Kirchberg und dem Gemeindeverband nicht nur als Sekundarschulvorsteher, sondern auch als Mitglied verschiedener Behörden grosse Dienste geleistet. Jedermann wusste, dass er daneben ganz im Stillen viele ortsgeschichtliche Studien unternommen hat und heute der beste und zuverlässigste Kenner von Kirchbergs Vergangenheit ist. Sein Wissen darüber konnte er im prächtigen, von der Spar- und Leihkasse Kirchberg herausgegebenen Werk «Kirchberg und die Kirchgemeinde Kirchberg» zusammenfassen.

Natürlich musste manches in diesem schmalen, wenn auch überaus vielseitigen Band nur gestreift und überblicksweise behandelt werden. Es wäre aber ein bedauerlicher Verlust, wenn ein grosser und wertvoller Teil des Materials, das Rudolf Wälchli im Laufe seines Lebens zusammengetragen hat, wieder verloren ginge, hat er doch nicht nur sozusagen alle Dokumente, Urkunden und Schriften in den Archiven von Kirchberg durchgesehen und viel Interessantes und Unbekanntes daraus entnommen, sondern auch aus dem Amtsarchiv Burgdorf und dem Staatsarchiv Bern zahlreiches, auf unsere Gegend bezügliches Material zusammengetragen. Es ist deshalb vorgesehen, dass Rudolf Wälchli in weiteren Heften diese reichen Funde publiziert und bearbeitet, so dass uns seine Nachforschungen erhalten und spätere Generationen weitergegeben werden können.

Es sind als «Beiträge zur Geschichte von Kirchberg» vorläufig folgende weiteren Themen vorgesehen:

Die Mühle und ihre Besitzer
Geschichte des Gasthofs «Sonne»
Die Emmenbrücke und ihre Schicksale
Wie Kirchberg für Trinkwasser gesorgt hat
Die Gewerbe in Kirchberg

Auch diese Broschüren werden nach ihrem Erscheinen auf der Gemeindekasse Kirchberg erhältlich sein.

H. R.

L'Ecole bernoise

Société des enseignants bernois (SEB)

Assemblée des délégués

Mercredi 24 avril 1974

C'est peu après 9 heures que le président de l'Assemblée des délégués, Fritz Gerber (Zweisimmen), ouvre la séance, à l'Hôtel de Ville de Berne, par ces mots:

Notre école et notre politique en matière de formation se trouvent soumises à rude épreuve. De plus en plus nous sommes exposés à la critique et mis en procès. Pour beaucoup, le système scolaire actuel est tout à fait dépassé et tenu pour une institution stérile.

Nous, enseignants, nous connaissons l'insécurité, et les autorités avec nous. De toutes parts on attend des solutions rapides et efficaces. On en arrive ainsi, en maints endroits, à promouvoir,

avec des moyens insuffisants et en s'aidant de méthodes peu sérieuses, voire charlatanesques, des plans de réformes voués à se démoder rapidement.

N'est-ce pas là oublier que nous sommes encore bien loin de développer une humanité formée aux vertus du cœur et de l'esprit? Pour faire des têtes bien pleines, on néglige souvent le souci de l'âme et l'épanouissement spirituel.

Au cours de l'hiver dernier, la Schweizerische Lehrerzeitung a publié l'article d'un pédiatre allemand. Il y était dit que, en matière de médecine infantile, lors de l'introduction d'un nouveau remède, on ne se contente jamais d'en discuter seulement autour d'un tapis vert, mais qu'on expérimente tout et avec prudence. Cependant, en pédagogie, n'importe quelle équipe élabore sa théorie. L'opinion publique s'empare alors de ces théories encore vagues, et de chacune de ces propositions fort utopiques on espère la délivrance des pauvres enfants qu'opprime l'école d'aujourd'hui. Nous avons trop peu de patience, dirait-on, pour d'abord examiner et tester les choses pendant quelques années. On tombe trop facilement dans un réformisme euphorique; mais il est à peu près certain que les nouveaux principes risquent, le cas échéant, de s'avérer encore moins bons que les anciens.

Mesdames et Messieurs, n'est-il pas vrai que, tous – enseignants, parents, adolescents, politiciens, savants et fonctionnaires, – dans notre bonne volonté à l'égard des réformes, nous nous lançons un peu trop précipitamment dans la technologie de l'enseignement, croyant par là en avoir fini avec des problèmes nombreux et complexes?

Je suis persuadé que l'homme reste, encore et toujours, le meilleur éducateur pour l'homme. L'enseignant demeure la figure-clé pour toutes les tâches de l'école. A l'opposé de tous les procédés techniques, il représente toujours le partenaire vivant, avec un visage, une forme, une voix, de la gravité et de l'humour.

En dépit de toutes les nécessités qui nous contraignent, en dépit de toutes les pressions extérieures, nous ne pouvons pas nous laisser submerger par l'évolution. Nous devons essayer de tenir bon face à la remise en question de la pédagogie.

Parce qu'une nouvelle école ne peut s'édifier comme une industrie et que dans ce domaine nulle solution bâtive n'est possible, nous sommes tenus de ne rien décider à la légère et dans la hâte, mais en revanche de participer avec conviction.

Si nous voulons nous assurer, dans toutes les questions en suspens, un droit partagé de consultation et de décision, alors nous devons nous préoccuper tranquillement, objectivement et minutieusement de tous les problèmes, si complexes soient-ils; nous ne pouvons en aucun cas rester sur la touche, dans l'indifférence et le désintérêt!

On renonce, pour des raisons de temps, à saluer nommément les nombreux invités; les délégués peuvent connaître leur présence grâce à une liste photocopiée qui leur a été remise ¹⁾.

Les membres de la SEB décédés au cours de l'année sont honorés, comme d'habitude, par une minute de silence; leurs noms ont également été communiqués par écrit aux délégués ²⁾.

Les collègues Michel Lanève (Bienne), Kurt Knecht (Kiesen) et Walter Patrian (Oberwil dans le Simmental) sont désignés comme scrutateurs. La traduction simultanée des exposés et des débats est assurée par M^{lle} Kaestli et M^{me} Neuenschwander, interprètes; mais les

collègues André Schwab (Bienne/Orvin) et Ernst Kramer (Oberburg) sont à disposition pour traduire d'éventuelles propositions émanant de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mars 1973 ³⁾ est accepté tacitement.

Aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'est faite; de sorte que, une fois porté à la connaissance de l'assemblée le nombre des délégués ayant le droit de vote (135), on peut commencer à traiter les sujets suivants:

- rapports annuels;
- comptes;
- budget et cotisations;
- élections;
- modifications de statuts et de règlements;
- cahier des charges d'un adjoint de langue française;
- programme d'activité;
- rapport du Comité cantonal;
- divers et imprévu.

1. Rapports annuels

L'ensemble des rapports annuels – il y en a chaque fois 8 à présenter – a été publié dans *L'Ecole bernoise* (N^{os} 11 et 12, des 15 et 22 mars); ils sont mis en discussion.

Christoph Zürcher (Bienne) demande la parole au sujet du rapport annuel du Comité cantonal. Il constate que la politique suivie en matière de traitements y occupe, avec raison, une place prépondérante. Le rapport est rédigé sur un ton optimiste et, cependant, il ne satisfait pas. On se demande si le succès obtenu dans le domaine des traitements n'a pas été payé trop cher. Ch. Zürcher déplore qu'il ressorte de ce rapport la possibilité de remarques telles que:

- Les enseignants travaillent selon un salaire horaire.
- De petits groupes d'enseignants sont plus faiblement rétribués.
- La loi sur les traitements n'est pas appliquée comme elle le devrait; on la manie précipitamment, et bien «des empièchements sont tout juste faufileés». Personne ne veut être responsable des erreurs commises, chaque département de l'administration en rejette la faute sur un autre.
- Il est mauvais que l'administration détienne un trop grand pouvoir de réglementation, et notre école se trouve en passe d'être menée en laisse. L'administration cherche à instaurer un centralisme bureaucratique. Un jour, c'est aussi la liberté de l'enseignement qui sera menacée. Le conseiller d'Etat Kohler devrait veiller ici à respecter le droit.

Ch. Zürcher propose de renvoyer le rapport du Comité cantonal, pour qu'il puisse être complété dans le sens des remarques qu'il vient de faire et discuté à nouveau plus tard.

Kurt Vögeli (Münsingen), président du Comité cantonal, souhaite que la discussion qui suivra permette de dégager une prise de position au sujet des critiques de Ch. Zürcher. Les réflexions qu'il a faites, pour sa part ⁴⁾, à propos du rapport annuel, sont indépendantes de l'intervention du collègue biennois.

¹⁾ Cette liste a été publiée dans le procès-verbal de l'assemblée rédigé en langue allemande (voir *L'Ecole bernoise* N^o 36, du 6 septembre, page 273).

²⁾ La liste en a aussi été publiée dans *L'Ecole bernoise* (N^o 19, du 10 mai, page 161).

³⁾ Paru, en version allemande, dans *L'Ecole bernoise* N^o 26, du 22 juin 1973 et, en version française, dans les N^{os} 42-44, des 19 et 26 octobre.

⁴⁾ L'exposé de K. Vögeli a paru, in extenso, dans *L'Ecole bernoise* N^o 20, du 17 mai.

K. Vögeli en vient à parler de la forte affluence vers les Ecoles normales qui est une des conséquences de la nouvelle loi sur les traitements, ainsi que des problèmes de salaires non encore réglés et qui demeurent malheureusement en suspens. Il attire l'attention sur les dangers d'une dispersion des efforts à l'intérieur même de la SEB (corps enseignant primaire et secondaire), sur la mise en place des horaires de leçons obligatoires et des suppléments de salaire. Au sujet de ces derniers, les critères décisifs, pour l'administration et la commission parlementaire, résident dans la durée de formation et des comparaisons (transversales) avec la répartition par classes du personnel de l'Etat. On n'a, et c'est regrettable, pas pu atteindre à un rapport satisfaisant entre les traitements des maîtres primaires et ceux des maîtres secondaires. Pour conclure, il avoue ses craintes en ce qui concerne l'évolution actuelle: la scission du corps enseignant ne devrait s'aggraver sous aucun prétexte; si nous nous disputons, nombreux seraient ceux qui riraient...

Personne ne demande plus la parole au sujet du rapport annuel du Comité cantonal. La proposition Zürcher, visant au renvoi dudit rapport annuel, est rejetée par 90 voix contre 10, et ce rapport est ainsi accepté.

Lors de l'adoption des autres rapports annuels (*L'Ecole bernoise*, *Schulpraxis*, Commissions pédagogiques, Secrétariat aux cours de perfectionnement, Commission des enseignants primaires, Home pour étudiants, Maison pour retraités et Comité en faveur de Nyafarou), Pierre Jelmi (Bassecourt), président de la Société pédagogique jurassienne, est seul à prendre la parole:

Il constate qu'il est souvent difficile, dans les sections jurassiennes, de tracer une frontière entre les problèmes pédagogiques et les problèmes syndicaux. On a discuté de cette ambiguïté, et on en est arrivé à la proposition qui est aujourd'hui mise en discussion (régionalisation du Jura): une association régionale francophone dans le cadre de la SEB pourrait, vis-à-vis des associations d'enseignants de Suisse romande, accéder au rang de section cantonale; elle serait ainsi mieux à même d'y défendre ses intérêts que n'a pu le faire jusqu'ici la Société pédagogique jurassienne agissant à côté de la SEB. P. Jelmi remercie les organes directeurs de la SEB pour l'aide et la compréhension dont ils ont donné la preuve pendant l'élaboration des projets de changements de structures. Si, maintenant, pour faire face aux nombreuses affaires en rapport avec une intégration à l'Ecole romande, nous avons besoin d'un organisme administratif spécial (adjoint), cela signifie du même coup un renforcement des liens avec la SEB pour toutes les questions de portée générale.

Après cet exposé, tous les rapports annuels sont acceptés à une grande majorité.

2. Comptes de la caisse centrale

Ils ne donnent motif à aucune discussion. Pourtant Marcel Rychner, secrétaire central, considère de son devoir d'expliquer comment le grand déficit de 50 000 francs a pu être évité (frais prévus pour la campagne en faveur de la nouvelle loi sur les traitements du corps enseignant). Il y a toujours des pessimistes qui pensent que ce montant a été camouflé ailleurs dans les comptes. D'après l'extrait des comptes (paru dans «L'Ecole bernoise» N° 12 du 22. 3. 74) et une feuille multicopiée, distribuée à chaque délégué, comparant budget 1973 et comptes

1973, le secrétaire central prouve que les économies et les dépassements de crédits s'équilibrent. Les économies principales ont été faites sur le compte frais de personnel, par suite de la vacance de différents postes – ce qui a provoqué une surcharge du reste du personnel et a conduit à renoncer à certains travaux qu'il aurait été utile de faire. La SEB se réjouit de voir que pendant la campagne précédant la votation, des associations amies et des collègues vétérans l'ont soutenue par des dons (au total 7006 francs).

Les délégués ont pu prendre connaissance du rapport de vérification dans «L'Ecole bernoise» N° 12 (p. 118). Le président, Fritz Gerber, explique comment sont effectuées les révisions et vérifications (Fiduciaire Flury et Greutert de Berne, et six collègues). Ensuite, tous les comptes sont approuvés à l'unanimité (sans opposition): Comptes caisse centrale, Fonds de secours, Caisse de remplacement du corps enseignant primaire, Immeuble de la Brunngasse, Home pour étudiants, Maison en étoile et Secrétariat aux cours.

3. Budget 1974

a) Parlant du budget 1974, le secrétaire central fait remarquer qu'il comprend un montant de 20 000 francs devant servir à décharger de trois leçons hebdomadaires les présidents du Comité directeur et de la Société pédagogique jurassienne; les deux autres membres du Comité directeur sont déchargés d'une leçon chacun. Au cas où ils ne trouveraient pas de remplaçants, ils seraient dédommages financièrement. Décharge et dédommagement sont une compensation modeste par rapport au travail effectivement fourni pour la SEB. En outre les places vacantes au Secrétariat sont à repourvoir. Ceux qui approuvent le budget acceptent aussi ces propositions. Sur ce, le budget est accepté à l'unanimité (sans opposition).

b) Au budget de la Caisse de remplacement, le Comité cantonal propose de ne mettre qu'une contribution symbolique. La survivance de la caisse doit être repensée. Comme on le sait, l'état et les communes prennent à leur charge les frais de remplacement. Un maître malade reçoit son traitement intégral pendant une année (comme le personnel d'Etat). Il en recevra le 60% pendant la deuxième année. Mais les risques d'accident en dehors des heures d'enseignement (en fonction d'organiste, de directeur de chorale, maître de ski, etc.) ne sont pas couverts. M. Rychner communique qu'on examinera, en temps voulu, comment ces risques particuliers pourront aussi être assurés, de même que la perte de gains supplémentaires (leçons supplémentaires). Il fera paraître prochainement dans «L'Ecole bernoise» un projet de modification du règlement de la Caisse de remplacement, pour discussion. (Il a paru dans «L'Ecole bernoise» N° 21 du 24. 5. 74.) On pourra prendre position dans une prochaine assemblée des délégués. Provisoirement une cotisation symbolique de un franc suffit pour la caisse «ancien régime», puisqu'en 1974, seuls les factures d'avant le 1^{er} janvier 1974 arriveront encore, et que les actifs transitoires suffiront. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte tacitement les explications du secrétaire central.

c) Quant au budget du Secrétariat aux cours, le directeur, Heinrich Riesen, communique que la Direction de l'instruction publique n'a pas encore décidé si elle prendrait à nouveau à sa charge, pour 1973, le 50% des frais admi-

nistratifs. Le montant des cotisations annuelles est fixé à 12 francs (pour nos collègues de la partie alémanique du canton).

Ce budget est aussi accepté sans opposition.

4. Elections

Selon les propositions publiées, ont été élus à main levée et à l'unanimité:

- La section de Berthoud pour la désignation de deux vérificateurs des comptes (auparavant section Thouné);
- le Dr Hans Frey, maître de gymnase, Langenthal, comme membre du Comité cantonal, succédant à Hans Kurth, Berne;
- Kurt Schenk, instituteur, Berne, comme nouveau gérant du home pour étudiants, succédant à Fritz Zumbrunn;
- Richard Schori, maître secondaire, Berne, comme gérant du home pour retraités (maison en étoile), réélection pour quatre ans.

Le président de la commission du home pour étudiants, Markus Bürki, remercie alors l'ancien gérant en ces termes: «Fritz Zumbrunn était gérant du home pour étudiants depuis sa fondation en 1963. Il a pris une part déterminante à son aménagement. En outre, il était plus qu'un administrateur; il a toujours essayé de ne pas offrir qu'un toit à ses hôtes, mais de les conseiller et de leur offrir un foyer. Ce ne fut pas toujours tâche facile. F. Zumbrunn mérite notre gratitude et nos remerciements pour son dévouement persévérant.»

Ensuite élection du bureau de l'assemblée des délégués. Selon les statuts, cette élection doit se faire au scrutin secret. Le Comité cantonal propose de réélire les titulaires actuels: président: Gerber Fritz, Zweisimmen; 1^{er} vice-président: Dr Neuenschwander Hans-Rudolph, Berne; 2^e vice-président: Bachmann Lucien, Bienne.

Le décompte des bulletins de vote donne les résultats suivants: Gerber 125, Bachmann 129, Neuenschwander 129, blanc 1. Les trois titulaires sont ainsi brillamment réélus et salués par les applaudissements de l'assemblée.

5. Modifications de statuts et règlements

L'élaboration des règlements est de la compétence absolue de l'assemblée des délégués, tandis que les modifications de statuts sont soumises au référendum facultatif (votation de base). Le Comité cantonal a proposé des modifications dans les domaines suivants (voir «L'Ecole bernoise» N° 6 du 8. 2. 74):

- Régionalisation de la SEB;
- suppléants des délégués;
- commission de vérification des comptes;
- commissions pédagogiques;
- date du début d'entrée en fonction du secrétaire central;
- contribution aux parlementaires.

Régionalisation de la SEB

On peut accorder à des régions la possibilité de se constituer en associations (projet A) ou on peut l'accorder au Jura seul (projet B). M^{me} Walliser, Bienne, Pierre Jelmi, Bassecourt, et Ulrich Berger, Bienne, demandent la parole lors du débat d'entrée en matière.

M^{me} Walliser rend l'assemblée attentive à la situation inextricable des écoles biennoises, due au décalage du

début de l'année scolaire entre écoles françaises et allemandes, et au lien avec l'école romande. Elle recommande d'attendre qu'on y voie plus clair (plébiscite jurassien). Pierre Jelmi regretterait que la régionalisation de la SEB, qui concerne spécialement les collègues jurassiens et qui a été préparée depuis plus d'une année, soit reportée après la date de la votation populaire, fixée le 23 juin.

La SPJ a bien dû prendre position, à tort ou à raison, dans des questions corporatives lors de la constitution de l'école romande, bien qu'elle n'en ait pas la compétence, selon ses statuts. C'est pourquoi elle aimerait être reconnue dans les statuts de la SEB. Même si une décision de séparation était prise le 23 juin, le Jura resterait encore des années dans le canton de Berne, et une collaboration étroite avec la direction de la SEB resterait indispensable. La proposition de révision des statuts offre les possibilités d'une telle collaboration et ne saurait être repoussée à plus tard.

Ulrich Berger soutient la proposition de M^{me} Walliser de remettre ce point de l'ordre du jour à plus tard.

L'entrée en matière est votée par 70 voix contre 37.

La discussion devra mettre en évidence quelle variante choisir: proposition A ou B (voir plus haut).

Le secrétaire central, Marcel Rychner, souligne que dans les discussions de réformes scolaires actuelles, les questions pédagogiques et corporatives sont souvent intimement liées. Ainsi, le plan d'études et la grille horaire des élèves a une incidence directe sur les obligations scolaires et les traitements des maîtres. De même, les réformes de structure (école globale, cycle d'orientation, etc.) influencent la classification et la composition du corps enseignant, etc. C'est pourquoi la SPJ ressent un malaise et souhaite être intégrée dans la SEB afin de pouvoir continuer à représenter le Jura dans les tractations avec la SPR, ceci en étroite collaboration avec la direction de la SEB.

Puisqu'un réel besoin de régionalisation de la SEB n'est ressenti que dans le Jura, le Comité cantonal pense que la variante B de la proposition de modification devrait suffire, du moins pour le moment.

Après que le collègue Willmann, section Aarwangen, ait recommandé la variante A, procédure plus simple à ses yeux, d'autant plus qu'une collaboration entre les sections est en préparation dans le domaine du perfectionnement, le président du Comité cantonal, Kurt Vögeli, explique que le Comité cantonal a donné la préférence à la variante B parce qu'il ne voulait prendre en considération que les besoins existants. Mais le choix du Comité cantonal n'est pas absolu et il n'en fait pas une question de prestige.

Dans la votation qui s'ensuit, les délégués choisissent à une grande majorité la variante A (régionalisation possible pour toutes les régions du canton). (La variante B recueille trois voix.) La discussion article par article n'est pas demandée.

Toutes les autres propositions de modifications de statuts et règlements sont alors acceptées à l'unanimité. En bref, il a donc été décidé:

- Le nombre des délégués suppléants est au minimum de deux.
- La commission de vérification des comptes se compose de six membres (auparavant quatre): trois sections choisies par l'assemblée des délégués élisent chacune deux membres.

- L'élection, les obligations, compétences et moyens à disposition de la commission pédagogique (partie allemande du canton) sont fixés d'une manière différente dans le règlement.
- Les tâches de la commission pédagogique pour la partie française du canton sont prises en charge comme jusqu'ici par la SPJ.
- Le début des fonctions du secrétaire central (élu pour quatre ans) est fixé par entente avant l'élection (auparavant 1^{er} octobre).
- L'assemblée des délégués inscrit au budget annuel une certaine somme comme dédommagement aux collègues parlementaires qui sont membres de plein droit de la SEB. Cette contribution n'est plus liée au montant des frais de remplacement.
- Les requêtes en vue d'un prêt ou d'une aide sont adressées au Secrétariat central pour être transmises au Comité cantonal et non plus au comité de section.

6. Définition du poste d'adjoint au secrétaire

Le poste d'adjoint au secrétaire central et chef de bureau est vacant depuis six mois. Après que M. Rickli ait démissionné, la SPJ a exprimé le vœu, ainsi que l'explique Marcel Rychner, que le poste soit occupé par un Jurasien, qui pourrait en même temps s'occuper du secrétariat de la SPJ. Il serait subordonné au secrétaire central et collaborerait à mi-temps aux tâches du Secrétariat central pour l'ensemble du canton. La répartition exacte des tâches selon les compétences et les désirs de chacun serait faite après l'élection. Cette dernière aura lieu l'après-midi par le Comité cantonal (a été élu Paul Simon, maître secondaire, Saingnégier, 1940).

Personne ne demande la parole. La proposition du Comité cantonal, présentée par le secrétaire central, de modifier ainsi le cahier des charges de l'adjoint, est acceptée sans opposition.

7. Programme de travail de la commission pédagogique

Le collègue O. Wullschläger, Münsingen, ancien vice-président de la commission pédagogique, énumère rapidement les problèmes actuellement à l'étude: courses d'école, camps scolaires, semaines d'école à la montagne ou à la campagne, examen de la grille horaire du plan d'étude des écoles primaires, etc. Ensuite, Heinrich Schütz, président de la commission du perfectionnement, fait un rapport intermédiaire sur les activités de la KOLB, depuis sa fondation. On y a traité les problèmes suivants: temps de formation, féminisation de la profession, fidélité à la profession, mesures administratives, effectif des classes, masculinisation du degré inférieur, cours spéciaux pour gymnasiens ou porteurs de maturité, formation de base, année de perfectionnement facultative. (Les développements de H. Schütz ont paru in extenso dans «L'Ecole bernoise» N° 19 du 10 mai.)

8. Réélection du corps enseignant / sanctions contre les briseurs de boycottage

Le secrétaire central indique qu'il y a toujours des autorités scolaires qui essaient de rejeter des maîtres ne leur convenant plus (et ceci malgré la pénurie). En 1968, il y a eu 30 cas. Les adversaires des collègues concernés ont souvent négligé de prendre les mesures adéquates à temps et ont attendu la date limite de réélection. Une non-ré-

lection n'est reconnue par la SEB que si les motifs invoqués sont vraiment inattaquables, ce qui est rarement le cas; souvent un changement de poste est malgré tout conseillé. Après cette introduction, et sur demande du Comité directeur, Marcel Rychner nous expose en détail:

L'affaire du Wankdorf, Berne

Malgré le boycottage décrété par la SEB, quatre dames ont accepté une partie d'un poste de maîtresse d'ouvrages à l'école secondaire du Wankdorf à Berne. Les quatre maîtresses d'ouvrages (M^{mes} Fafri, Grimm, Hebeisen et Keel) ont été rendues attentives personnellement et à temps, par la SEB, aux conséquences de leur geste. Selon l'article 12 des statuts de la SEB, elles doivent être exclues de la SEB, ou ne pourront jamais en faire partie. Les motifs de non-réélection invoqués par la commission d'école de cette maîtresse d'ouvrages n'ont pu être acceptés par le Comité directeur. Il est également inacceptable qu'une commission d'école retire son offre de réélection provisoire, conditionnelle, pour la seule raison avouée que la SEB demande des éclaircissements sur des allégations importantes contestées par la collègue incriminée, bien que celle-ci soit prête à remplir la condition imposée (expertise médicale).

L'assemblée des délégués prend connaissance de l'affaire. Personne ne demande la parole. L'assemblée approuve les démarches entreprises par le Comité cantonal, y compris le boycottage de la place mise au concours (voir «L'Ecole bernoise» du 1^{er} mars 1974) et l'appel écrit à la solidarité professionnelle qui a été adressé le 2 avril 1974 aux quatre institutrices ainsi qu'au mari de l'une d'elles (Peter Fafri, directeur).

L'assemblée décide:

- «1. M^{mes} Fafri-Holzer, M. Grimm, Kl. Hebeisen et Keel-Wyss, ayant brisé le boycottage, ne pourront jamais être membres de la SEB.
2. M. Peter Fafri, qui n'empêche pas son épouse d'enfreindre le boycottage, est exclu de la SEB, avec effet immédiat.
3. Les associations affiliées à la SEB, spécialement celles des maîtresses d'ouvrages, des maîtresses ménagères et des maîtres aux écoles moyennes, sont invitées à prendre les mêmes sanctions.
4. L'assemblée attend du Comité cantonal qu'il mène à bonne fin le cas du Wankdorf avec tous les moyens légaux appropriés et qu'il fasse preuve de la même fermeté dans les cas futurs.

Elle lance un appel aux membres du corps enseignant pour qu'ils accordent leur entier soutien au Comité, dans le cas présent et dans des situations analogues.»

9. Divers et imprévus

M^{me} Walliser, maîtresse de gymnase, Bienne, déplore que les détenteurs de diplômes d'autres cantons et les maîtres auxiliaires ne puissent faire partie de la SEB. La SEB devrait les aider à acquérir rapidement l'éligibilité et les accepter comme membres. Le secrétaire central lui répond que la possibilité de faire partie de la SEB existe pour les porteurs de brevets extra-cantonaux; il suffit d'obtenir l'accord du Comité cantonal. Quant à l'éligibilité, la SEB préfère ne pas s'en mêler. D'autre part, les collègues nommés provisoirement ne désirent en général pas faire partie de la SEB ni en payer les cotisations. Le comité de la section de Trachselwald fait la proposition suivante:

«L'assemblée des délégués de la SEB charge le Comité cantonal, en collaboration avec les instances et autorités compétentes, de faire les démarches nécessaires pour que soit trouvée pour l'ensemble du canton une solution uniforme aux prescriptions sur les leçons à rattraper.» Le président Vögeli assure qu'on vouera toute attention à la demande. Elle ne peut être acceptée comme proposition pour des questions de forme (elle a été présentée trop tard).

M^{lle} Elsbeth Merz, Berne, prie l'assemblée de continuer à soutenir l'aide scolaire à Nyafarou, mais de ne pas oublier «Hilf» (information et perfectionnement en pédagogie curative et promotion des enfants handicapés).

Alfred Pfister, président de la section Berne-Ville, remercie tous les membres actifs de la SEB pour le travail fourni pendant l'année écoulée et Pierre Jelmi constate avec satisfaction que l'assemblée a pris en considération, par deux fois, les besoins du Jura, ce qui l'engage à exprimer des remerciements particuliers; on appréciera ce geste.

A 12 h. 40, le président Gerber peut clore l'assemblée. Il exprime ses remerciements à chacun et invite au dîner à la «Burgerratsaal» du Casino.

Texte original: *Hans Adam*

Adapt. franç.: *Francis Bourquin et André Schwab*

Assemblée synodale de la section de Delémont

Elle s'est tenue le mercredi 8 mai 1974, dans la nouvelle école de Courroux, en présence d'environ 150 enseignants. Assistaient également à cette assemblée les représentants des autorités de Courroux, à savoir le maire, le président et la secrétaire de la commission d'école, le curé, le chef du département des écoles; on relevait encore la présence de M. Maurice Pétermann, inspecteur scolaire, M. Jean Sommer, chef de service à la DIP.

L'assemblée rendit hommage au collègue René Comte, instituteur retraité prématurément, décédé à l'âge de 62 ans.

Fidélité

Le président, M. Antoine Comte, adressa ensuite des félicitations aux enseignants ayant accompli 25 ans au service de l'école: Sœur Marie-Berthe Frésard, Bassecourt, M^{lle} Marguerite Mertenat, Delémont, MM. Pierre Jelmi, Bassecourt, Bernard Willemin, Courtételle, Abel Babey et Pierre Meury, Delémont, ainsi qu'à ceux ayant œuvré durant 40 ans: M^{me} Madeleine Bieri, Mettemberg, M^{lle} Marguerite Broquet, Delémont. Des félicitations furent encore adressées à MM. Adrien Schaffner, Delémont, Michel Gury, Vicques, récemment élus au Grand Conseil, ainsi qu'à M. Simon Kohler pour sa réélection au Conseil exécutif.

Des remerciements furent adressés à tous les enseignants occupant une charge dans les diverses commissions, et particulièrement à M^{lle} Marthe Ackermann, qui se retire du comité après avoir œuvré quatre ans au poste de secrétaire.

Admissions et élections

Après l'acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 1973 et des comptes de l'exercice 1973, qui bouclent avec un léger déficit, les sociétaires admirent trois nouveaux membres: MM. André Latérali, Denis

Spitale, maîtres secondaires, et Pierre Maeder, instituteur. La section compte actuellement 265 membres, dont 25 retraités.

L'assemblée procéda ensuite aux nominations suivantes: M. Gervais Humair au comité de la section, M. Georges Steiner délégué à la SEB, MM. Francesco Moine et Francis Girardin délégués suppléants, M. Michel Babey vérificateur des comptes, M^{lle} Marthe Ackermann, MM. Vincent Bréchet et Maurice Jeannerat au comité primaire de l'Association des instituteurs.

Activité de la SEB et de la SPJ

M. Maxime Schaller, de Vicques, rapporta sur l'assemblée des délégués. Il rendit notamment compte de l'élection au poste de secrétaire-adjoint à la SEB et de secrétaire de la SPJ de M. Paul Simon, de Saignelégier. Il évoqua les sanctions sévères qui ont frappé cinq enseignants d'une école de Berne (dont le directeur de cette dernière) qui n'avaient pas souscrit à un mot d'ordre de la SEB.

S'exprimant sur l'activité de la Société pédagogique jurassienne qu'il préside, M. Pierre Jelmi releva quelques faits particulièrement positifs: récente nomination d'un secrétaire-adjoint de langue française, révision des statuts de la SEB – révision qui permettra la modification des statuts de la SPJ, acceptation par la DIP des thèses du Congrès de Bienne sur le rapport «Changer l'école», ce qui amènera le Jura à envisager une expérience d'école globale.

M. Jelmi évoqua le problème posé par quelques maîtres secondaires du Jura-Sud qui préconisent la séparation de leur corporation d'avec la SPJ. De l'avis de l'orateur, il s'agit là d'une erreur qui affaiblirait une association aujourd'hui solide. La SPJ est en effet le seul organe de Romandie à regrouper en son sein tous les enseignants de la région. La situation actuelle du Jura, au niveau de la solidarité entre pédagogues, fait bien des envieux. Il conclut en réaffirmant que la division de la SPJ serait une mauvaise opération.

Interventions

Le synode décida une dépense de 500 francs pour l'achat d'une machine à adresser.

M^{lle} Myriam Theurillat présenta un rapport sur les travaux de la commission de perfectionnement et invita ses collègues à faire part de leurs éventuelles suggestions. A propos de la pléthore d'enseignants, M. André Crevoisier proposa au comité de s'adresser à la DIP pour obtenir des éclaircissements sur les problèmes – et les solutions – posés par ce phénomène qui laissera sans places plusieurs enseignants dès cet automne déjà.

Conférence de M. Jean Cardinet

Orateur du jour, M. Jean Cardinet, chef de la section «Recherches» de l'IRD, parla sur le thème: «Evaluation dans la perspective d'un enseignement individualisé». Remettant en cause certaines notions, relevant quelques lacunes dans le système actuel, émettant des idées nouvelles, notamment dans le choix des critères, M. Cardinet présenta un exposé intéressant à plus d'un titre. En raison de l'heure avancée, une brève discussion suivit cette conférence.

Après la visite de la nouvelle école de Courroux, sous la conduite des autorités locales, les participants se retrouvèrent à l'Hôtel de l'Ours pour le repas de midi.

Le président: *Antoine Comte*

La secrétaire: *Jacqueline Houriet*

Aus den Verhandlungen des Kantonalvorstandes BLV

Sitzung vom 30. Oktober 1974
Vorsitz: Hans Perren

Lehrerbildung. Die Arbeiten der Kommission BLV für Lehrerbildung (KOLB, Präs. Hch. Schütz) nehmen ihren Gang gemäss Plan. Der KV wird am 16. November eine Sondersitzung einschalten, um einige gewichtige Fragen, wie die Grundausbildung der Lehrer, eingehend zu besprechen. – Betr. das *freiwillige Weiterausbildungsjahr* für die Primarlehrerschaft des deutschen Kantonsteils, das eine ED-Kommission befürwortet und Seminardirektor Dr. F. Müller, Thun, in einer Studie näher beschrieben hat, anerkennt der Vorstand die positiven Absichten der Initianten und die wertvollen Gedanken in der zur Vernehmlassung erhaltenen Modellstudie; er nimmt aber folgendermassen Stellung:

1. *Das freiwillige Weiterausbildungsjahr wird im jetzigen Zeitpunkt entschieden abgelehnt. Priorität hat die Verlängerung und Verbesserung der Grundausbildung.*
2. *Das vorliegende Modell wird abgelehnt.*
3. *Nach der Verlängerung und Verbesserung der Grundausbildung ist der BLV bereit, das Gespräch über ein freiwilliges Fortbildungsjahr für amtierende Lehrer bereits in einer frühen Planungsphase aufzunehmen.*

Besoldungen

Die *Besitzstandgarantie* wurde am 30. Oktober mit Erziehungs- und Finanzdirektion nochmals diskutiert. Die Lehrervertreter aus 4 grossen Gemeinden (Bern, Biel, Köniz und Thun) haben einmal mehr ihre Anliegen vorgebracht, vom Präsidenten des Leitenden Ausschusses, M. Bürki, und vom Zentralsekretär unterstützt. Die beiden Regierungsräte und ihre wichtigsten Mitarbeiter haben für die Enttäuschung der betroffenen Kollegen Verständnis gezeigt, haben aber an der *hergebrachten Interpretation* der kantonalen Verwaltung festgehalten. Zu wiederholten Malen hatte die Regierung den Grossräten mündlich und schriftlich erklärt, die *Teuerungszulagen würden dazu dienen*, die beim Übergang vom alten zum neuen System festgestellten und garantierten *Unterschiede in der Besoldung abzubauen*. Die Regierung ist durch diese Erklärungen gebunden. Da das am 1. Juli 1973 vom Volk angenommene Gesetz rückwirkend auf den 1. April in Kraft gesetzt wurde, vergleicht die Verwaltung die Besoldungen vom 31. März mit denen des 1. Aprils; dabei wird die vom Grossen Rat im November 1973 beschlossene *Nachteuerungszulage* nur auf der neuen Besoldung angerechnet. – Auf dieser Basis bleiben *nur etwas über 100 Besitzstandsfälle*; der paritätische Arbeitsausschuss hat zur Aufgabe, hierfür angemessene Einzellösungen vorzuschlagen.

Der Vorstand bedauert, dass die langen und geduldigen Bemühungen nicht vermochten, der Auffassung zum Durchbruch zu verhelfen, auf die aussergewöhnliche Lage unserer Kollegen (umfassender Begriff des Besitzstandes in den betreffenden Gemeinden; aussergewöhnliche Teuerungsrate) passe nur eine bewegliche, Neuerungen nicht scheuende Lösung.

Extrait des délibérations du Comité cantonal SEB

Séance du 30 octobre 1974
Présidence: M. Hans Perren

Formation des enseignants primaires. Les travaux de la commission SEB (KOLB; président: M. H. Schütz) avancent conformément au programme. Le Comité se réunira le 16 novembre en séance spéciale pour discuter plus à fond quelques problèmes majeurs, tels la formation de base. Quant à l'*année complémentaire bénévole* préconisée, pour l'ancien canton, par une commission DIP et concrétisée dans un rapport du Dr F. Müller, dir. EN Thoune, le Comité, tout en reconnaissant les bonnes intentions des initiateurs et l'intérêt des propositions soumises à l'appréciation de la SEB, décide ce qui suit:

1. *Le Comité s'oppose énergiquement à l'introduction d'une année de formation complémentaire, différée et bénévole, dans le contexte actuel. La priorité revient à l'amélioration de la formation de base.*
2. *Il rejette le modèle proposé.*
3. *La formation de base une fois prolongée et améliorée, la SEB sera disposée à collaborer, dès la phase préparatoire, à l'étude d'une année de recyclage bénévole.*

Traitements

La *garantie de la situation acquise* a fait l'objet d'une conférence avec les directions de l'Instruction publique et des Finances (30 oct). Les représentants du corps enseignant de 4 grandes communes (Berne, Bienne, Köniz et Thoune) ont, une fois de plus, exposé leurs problèmes, soutenus par le président du Comité directeur SEB (M. M. Bürki) et le secrétaire central. Les deux conseillers d'Etat et leurs principaux collaborateurs ont fait preuve de compréhension pour la déception des collègues concernés, mais *ont maintenu l'interprétation traditionnelle* de l'administration cantonale. A plusieurs reprises, oralement et par écrit, le Gouvernement avait précisé, à l'intention des députés, que les *allocations de cherté* serviraient à éponger les différences de traitement constatées et garanties lors du passage de l'ancien au nouveau système. Ces déclarations lient le Gouvernement. Du fait de l'introduction rétroactive de la loi, votée le 1^{er} juillet et entrée en vigueur le 1^{er} avril 1973, l'administration compare les traitements du 31 mars à ceux du 1^{er} avril; l'allocation complémentaire votée par le Grand Conseil en novembre 1973 n'est comptée que sur le nouveau traitement. – Sur cette base, *il ne reste qu'une centaine de cas*; le groupe paritaire de travail a pour mission d'en proposer le règlement individuel équitable.

Le Comité regrette que les longs et patients efforts n'aient pas abouti à faire accepter l'idée qu'à la situation unique de nos collègues (habités à une autre interprétation de la situation acquise dans leur commune; taux de cherté extraordinaire) conviendrait une solution souple, quitte à innover.

Ordonnance sur l'indemnisation des directeurs d'école et des autres titulaires de fonctions dans les écoles primaires et secondaires. Le projet DIP a été soumis aux intéressés. Les réponses concordent sur beaucoup de points. Le Comité directeur

Verordnung über die Entschädigung der Schulleiter sowie weiterer Träger von Funktionen an Primar- und Sekundarschulen. Den Entwurf der ED haben wir den interessierten Gruppen zugestellt. Deren Antworten stimmen in vielen Punkten überein. Der Leitende Ausschuss wird sich um Ausgleich in den übrigen bemühen, indem er zu einer *Einigungskonferenz* einlädt. Der Vorstand wird die Eingabe des BLV am 16. November verabschieden. (In vier langen Sitzungen hat man sich seither geeinigt. Z. S.)

Lohnersatzkasse (Reglement BLV Nr. 6). Der Vorstand genehmigt den Inhalt des Entwurfs, wie er im BSB vom 1. November dargelegt wurde. Ein Ausschuss wird den Text bereinigen. Dieser wird nur im Auszug veröffentlicht werden können (Kosten!); doch sind die Abgeordneten und alle Mitglieder bereits in der Lage, das Grundlegende zu erörtern. – Der Vorstand stimmt grundsätzlich dem Beitritt zur *Rückversicherungsvereinbarung* unter den 6 Lohnersatzkassen der Lehrerschaft zu (s. BSB vom 15. November).

Organisationsfragen. An der AV vom 23. April 1975 hat der KV einen Bericht abzugeben über die *Erfahrungen*, die während dreier Jahre mit der versuchsweisen Einführung einer *Primarlehrer-Organisation* im BLV gesammelt wurden, ebenso über weitergehende Reorganisationsmöglichkeiten. Bei der ständigen *Überlastung des Vorstandes, des Leitenden Ausschusses und des Sekretariats* erscheint es sehr fraglich, ob der Vorstand bereits mit Vorschlägen wird aufwarten können. Dagegen wird wenigstens ein Problemkatalog vorliegen. – Die Verbände der Gymnasial- und der Sekundarlehrer haben es abgelehnt, sich allenfalls in Untergruppen des BLV ohne eigene Rechtspersönlichkeit zu verwandeln. – Vordringlich ist die rein praktische Frage, wie die Leitung des Vereins die zahlreichen wichtigen Geschäfte bewältigen und angesichts der meistens kurzen Vernehmlassungsfristen ihre Antwort an Behörden, SLV/KOSLO usw. auf eine genügend breite Basis im Verein abstützen kann.

Abgeordnetenversammlung vom 11. Dezember 1974. Die wichtigsten Verhandlungsgegenstände: Besoldungswesen (Prioritätenordnung unter den zahlreichen Änderungsbegehren gegenüber der gegenwärtigen Ordnung); Reglement BLV Nr. 6 (Umwandlung der Stellvertretungskasse BLV in eine Lohnersatzkasse), Wahl des Verwaltungsausschusses; Grundsätzliches zur Sperre von Lehrstellen; erster Bericht des KV zu Strukturfragen BLV.

Demissionen, Wahlen. Francis Bourquin, seit 1967 Redaktor des französischen Teils des Berner Schulblattes sieht sich gesundheitshalber zum Rücktritt gezwungen. Der Vorstand dankt ihm herzlich für die geleisteten Dienste und beantragt der AV, den französischsprachigen Adjunkten des Zentralsekretärs, Paul Simon, auf 1. Januar 1975 als Nachfolger zu wählen. – Rud. Strahm, alt KV-Präsident, ist als Vorsitzender der *Sternhauskommission* (Alterswohnungen) zurückgetreten. Der KV dankt ihm ebenfalls für die seit der Gründung der Institution (1967) geleisteten Dienste. Sein Nachfolger wird später ernannt.

Darlehen: Fr. 5000.– an einen Familienvater zur Entlastung von Studienschulden.

Nächste Sitzungen: 16. November, 4. Dezember.

Der Zentralsekretär: Marcel Rychner

s'efforcera de concilier les divergences à l'aide d'une *conférence paritaire*. Le Comité mettra la dernière main à sa réponse lors de sa séance du 16 novembre. (L'unité s'est faite, en 4 longues séances. S. c.)

Caisse de compensation de salaire (Règlement SEB n° 6). Le Comité approuve le projet quant à son contenu matériel, tel qu'il a été exposé dans «L'Ecole bernoise» du 1^{er} novembre. Une commission mettra le texte au point. Il ne pourra en paraître que des extraits (à cause des frais); mais les délégués et tous les membres peuvent déjà discuter du fonds de l'affaire. – Le Comité décide, en principe, l'adhésion à la *Convention de réassurance réciproque* prévue entre les 6 caisses de compensation du corps enseignant (v. EB du 15 novembre).

Organisation de la SEB. Le Comité doit présenter à l'AD du 23 avril 1975 un rapport relatif aux *expériences* faites au cours des trois ans probatoires avec la nouvelle *organisation primaire* créée au sein de la SEB, ainsi qu'à d'autres possibilités de réorganisation. *Vu le surmenage chronique auquel le Comité, le Comité directeur et le secrétariat sont soumis*, il apparaît fort incertain que le Comité puisse présenter des propositions concrètes. Par contre, un catalogue des problèmes sera au point. – Les associations des professeurs de gymnase et secondaires ont déclaré ne pas être disposés à se transformer en sous-groupes de la SEB et à renoncer à leur personnalité juridique. – Ce qui est le plus urgent, c'est un problème pratique: comment permettre aux dirigeants de la Société de maîtriser les nombreux problèmes importants qui se posent et de s'appuyer sur une base suffisamment large au sein de la Société pour répondre, dans des délais généralement très brefs, aux enquêtes provenant des autorités, du SLV (KOSLO, etc.).

Assemblée des délégués du 11 décembre 1974. Les tractanda principaux: Traitements (tri à opérer entre les nombreuses demandes d'amendement du système actuel); règlement SEB n° 6 (caisse de remplacement, muée en caisse de compensation), élection de la commission administrative; le principe du boycottage de postes d'enseignants; premier rapport du Comité cantonal sur les questions de structure SEB.

Démissions, nominations. M. Francis Bourquin, rédacteur de «L'Ecole bernoise» depuis 1967, se voit obligé de se décharger pour raisons de santé. Le Comité le remercie vivement des services rendus et propose à l'AD de nommer M. Paul Simon, secrétaire-adjoint, à partir du 1^{er} janvier 1975. – M. Rud. Strahm, ancien président du Comité cantonal, s'est démis de ses fonctions de président de la *commission SEB des logements pour retraités*. Le Comité le remercie également des services rendus depuis la création de l'institution en 1967. Son successeur sera nommé plus tard.

Prêt: Fr. 5000.– à un collègue marié (4 enfants) pour le soulager de dettes contractées pour ses études.

Prochaines séances: 16 novembre, 4 décembre.

Le secrétaire central: Marcel Rychner

Statutenrevision BLV vom 24. April 1974

Am 24. April 1974 hat die Abgeordnetenversammlung BLV eine Statutenrevision angenommen, die es den Sektionen ermöglicht, sich regional zusammenzuschliessen (Art. 23^{bis} und 23^{ter}) sowie zwei Ersatzdelegierte zu wählen (Art. 24). Der Entwurf war im Berner Schulblatt vom 15. März erschienen; der Beschluss der AV wurde am 2. Mai 1974 veröffentlicht.

Am 23. August haben wir unsern Mitgliedern die in Art. 18a der Statuten vorgesehene Frist von 6 Monaten in Erinnerung gerufen, innewelcher eine Urabstimmung verlangt werden kann.

In seiner Sitzung vom 4. November hat der Leitende Ausschuss festgestellt, dass die Referendumsfrist, die am 2. November abgelaufen ist, nicht benützt wurde.

Die neuen Artikel sind somit in Kraft getreten.

Namens des Leitenden Ausschusses BLV
Der Präsident: *Markus Bürki*
Der Zentralsekretär: *Marcel Rychner*

Bericht der Verwaltungskommission der Lehrerversicherungskasse über die Frage einer Herabsetzung des fakultativen Rücktrittsalters

An der ausserordentlichen Delegiertenversammlung vom 24. Januar 1973 wurde auf Antrag der Bezirksversammlung Pruntrut eine Resolution angenommen, in der die Kassenverwaltung eingeladen wurde, das Problem der Herabsetzung des Rücktrittsalters zu studieren und die geeigneten Schritte zu unternehmen. Ein ebenfalls angenommener Zusatzantrag der Sektion Thun hat ferner einige Vergleiche mit der Versicherungskasse des Bernischen Staatspersonals gefordert.

Die zum Teil sehr umfangreichen statistischen Abklärungen und versicherungstechnischen Berechnungen führten zu folgendem Ergebnis:

1. Weil in einzelnen Diskussionen eine Herabsetzung des Rücktrittsalters mit dem Argument begründet wurde, *viele Todesfälle würden kurz vor oder kurz nach der Pensionierung erfolgen*, haben wir diese Begründung statistisch näher untersucht. Aus den Erhebungen geht hervor,

dass die 188 in den letzten fünf Jahren verstorbenen Lehrer bei ihrem Tode ein Durchschnittsalter von 77,9 Jahren aufwiesen und im Mittel ihre Rente während 12,4 Jahren bezogen hatten.

Dabei ist zu berücksichtigen, dass bei diesen Pensionierten auch die vorzeitig Pensionierten, d. h. die Invalidenrentner eingeschlossen sind.

Bei den 198 Lehrerinnen, die als Pensionierte gestorben sind, betrug das Durchschnittsalter 82,1 Jahre und die mittlere Rentenbezugsdauer 18,9 Jahre.

Wenn wir berücksichtigen, dass die Lehrerinnen zwei Jahre früher als ihre Kollegen pensioniert werden können, erhalten wir eine *Differenz in der Rentenbezugsdauer von 4 1/2 Jahren* gestützt auf die grössere Lebenserwartung der Frauen. Wie wird nun das frühere Pensionierungsalter der Lehrerinnen angesichts der ohnehin längeren Lebenserwartung begründet? Die Lehrerinnen bezahlen dieselben Beiträge wie ihre Kollegen, haben aber *keine*

Révision des statuts SEB du 24 avril 1974

Le 24 avril 1974, l'Assemblée des délégués SEB a accepté une révision des statuts qui permet aux sections de former des groupes régionaux (art. 23^{bis} et 23^{ter}) et de nommer deux délégués suppléants (art. 24). Le projet d'amendement avait paru dans «L'Ecole bernoise» du 15 mars; la décision de l'AD a été publiée le 2 mai 1974.

Le 23 août, nous avons rappelé à nos membres le délai de 6 mois prévu par l'art. 18a des statuts pour demander une votation générale.

Dans sa séance du 4 novembre, le Comité directeur a constaté que le délai de référendum, qui est expiré le 2 novembre, n'a pas été utilisé.

Les nouveaux articles sont donc entrés en vigueur.

Au nom du Comité directeur SEB
Le président: *Markus Bürki*
Le secrétaire central: *Marcel Rychner*

Rapport de la Commission d'administration de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois sur le problème de l'abaissement de l'âge de la retraite facultative

Lors de l'assemblée des délégués du 24 janvier 1973 une résolution, proposée par la section de Porrentruy, invitait l'administration de la Caisse à étudier le problème de l'abaissement de l'âge de la retraite et à entreprendre les démarches appropriées. Une proposition complémentaire de la section de Thoune, également acceptée par l'assemblée, exigeait quelques comparaisons avec la Caisse d'assurance du personnel de l'Etat de Berne. Des statistiques, en partie très volumineuses, que nous avons établies, et des calculs relevant de la technique de l'assurance découlent les résultats suivants:

1. Dans la plupart des discussions, l'abaissement de l'âge de la retraite était fondé sur l'argument que *beaucoup de décès surviennent peu avant ou peu après la mise à la retraite*. Nous avons examiné de plus près cette affirmation, chiffres en mains. Il s'avère tout d'abord

que les 188 collègues retraités morts ces cinq dernières années ont atteint l'âge moyen de 77,9 ans et qu'ils ont touché en moyenne leur rente pendant 12,4 ans.

Il faut en outre tenir compte du fait que les collègues mis à la retraite prématurément et qui sont donc bénéficiaires de rentes d'invalidité sont compris dans le chiffre cité plus haut.

Chez les 198 maîtresses qui sont décédées après leur mise à la retraite, l'âge moyen atteint 82,1 ans et la durée moyenne de la jouissance de la rente est de 18,9 années.

Si nous tenons compte du fait que les maîtresses peuvent demander leur mise à la retraite deux ans avant leurs collègues masculins, nous obtenons une *différence de 4 ans et demi dans la durée du versement de la rente*, différence fondée sur une longévité supérieure des femmes. Comment dès lors peut-on justifier que les maîtresses aient le droit de se retirer plus tôt? En voici la raison: les dames paient les mêmes cotisations que leurs collègues *sans avoir de*

anwartschaftlichen Ansprüche auf Witwen- oder Waisenrenten, indem bei ihrem Tode allfällige überlebende Ehegatten nur eine Witwenrente beziehen können, wenn eine Erwerbsunfähigkeit vorliegt. Der längere Bezug der Altersrente kompensiert nun die fehlende Anwartschaft auf Hinterbliebenenleistungen.

2. Wie steht es um die *Durchschnittsalter der verstorbenen Aktiven*? Wir stellen fest, dass von den 36 in den letzten fünf Jahren als Aktive verstorbenen Lehrern deren 14 vor Erreichen des 50. Altersjahres verstorben sind, 11 in der Alterskategorie 50 bis 59, 4 zwischen 60 und 64 und 7 nach Überschreiten der Altersgrenze 65, jedoch noch vor der Pensionierung. Das Durchschnittsalter dieser verstorbenen Lehrer betrug lediglich 47,1 Jahre. Bei den Lehrerinnen liegen die Verhältnisse eher noch ungünstiger. Insgesamt 16 von 26 als Aktive verstorbene Lehrerinnen erreichten das Alter 50 nicht. 7 Lehrerinnen starben in der Alterskategorie 50 bis 59, 1 Lehrerin zwischen 60 und 62 und zwei nach Überschreiten des fakultativen Rücktrittsalters von 63 Jahren. Das Durchschnittsalter aller verstorbenen Lehrerinnen betrug lediglich 42,5 Jahre. Wir können somit keine Häufung der Todesfälle kurz vor oder nach Erreichen des fakultativen Rücktrittsalters feststellen. Die tiefen Durchschnittsalter lassen auf eine Häufung von Todesfällen infolge Unfall schliessen.

3. Wir haben weiter untersucht, ob eine Reduktion des Rücktrittsalters überhaupt einem echten Bedürfnis der bernischen Lehrerschaft entspricht. Wir stellen fest, dass von den insgesamt 309 pensionierten Lehrern in den letzten fünf Jahren deren 69 oder 22% vor Erreichen des fakultativen Rücktrittsalters, d. h. als Bezüger einer Invalidenrente ausgeschieden sind. 126 Lehrer oder 41% sind bei Erreichen des Grenzalters zurückgetreten, während fast gleichviel, nämlich 114 Lehrer oder 37% es vorgezogen haben, weiter im Schuldienst zu verbleiben.

Vom fakultativen Rücktritt haben somit nur rund die Hälfte der Lehrer Gebrauch gemacht, während die andere Hälfte freiwillig im Schuldienst verblieben ist.

Von den 237 Lehrerinnen mussten deren 36 oder 15% vor Erreichen des fakultativen Rücktrittsalters von 63 Jahren pensioniert werden. Von den verbleibenden sind lediglich 80 bei Erreichen des Grenzalters 63 zurückgetreten, während es 121 Lehrerinnen vorgezogen haben, im bernischen Schuldienst zu verbleiben.

Von den altershalber pensionierten Lehrerinnen sind somit lediglich 40% unmittelbar bei Erreichen des fakultativen Rücktrittsalters zurückgetreten, während 60% noch im Schuldienst verblieben sind.

4. Wie sehen die Durchschnittsalter der pensionierten Lehrer und Lehrerinnen aus? Die 69 vorzeitig pensionierten Lehrer weisen ein Durchschnittsalter im Zeitpunkt ihrer Pensionierung von 59,7 Jahren auf. Dies bedeutet, dass die vorzeitige Pensionierung im Mittel rund fünf Jahre vor Erreichen des fakultativen Rücktrittsalters ausgesprochen werden musste. Die altershalber pensionierten Lehrer wiesen im Zeitpunkt ihrer Pensionierung ein Durchschnittsalter von 67,2 Jahren auf, was darauf hinweist, dass die Lehrer im Mittel zwei Jahre über das 65. Jahr hinaus im Schuldienst verbleiben. Das Durchschnittsalter der vorzeitig pensionierten Lehrerinnen beträgt 50 Jahre, die Invalidenrenten mussten demnach rund 13 Jahre vor Erreichen des fakultativen Rücktrittsalters ausgesprochen werden. Bei den altershalber pensionierten Lehrerinnen stellen wir ein Durchschnittsalter

prétention à une rente de veuve ou d'orphelin. En cas de décès d'une maîtresse, son éventuel conjoint survivant ne peut toucher la rente de veuf qu'en cas d'incapacité de travail. La possibilité de bénéficier plus longtemps des rentes de la Caisse compense ici la probabilité beaucoup plus faible de rentes de survivants.

2. Quant aux collègues décédés alors qu'ils étaient encore en activité, nous constatons que sur 36 enseignants actifs décédés au cours des cinq dernières années, 14 sont morts avant d'avoir atteint 50 ans, 11 sont morts entre 50 et 59 ans, 4 entre 60 et 64 ans et 7 après avoir dépassé l'âge de 65 ans, mais avant leur mise à la retraite. L'âge moyen de ces maîtres décédés est de 47,1 ans. Chez les maîtresses, les proportions sont encore plus défavorables. 16 des 26 maîtresses actives décédées n'ont pas atteint l'âge de 50 ans, 7 sont mortes entre 50 et 59 ans, une entre 60 et 62 ans et deux après avoir dépassé l'âge de la retraite facultative (63 ans). L'âge moyen de ces maîtresses décédées pendant leur activité professionnelle est de 42,5 ans. Nous ne constatons donc aucune accumulation des décès peu avant ou peu après l'âge de la mise à la retraite facultative. La moyenne d'âge relativement basse s'explique apparemment par un nombre élevé de décès survenus à la suite d'accidents.

3. Examinons maintenant si l'abaissement de l'âge de la retraite correspond véritablement à un besoin du corps enseignant. Nous constatons que sur l'ensemble des 309 maîtres mis à la retraite au cours de ces cinq dernières années, 69 (soit le 22%) l'ont été avant d'atteindre l'âge de la retraite facultative; ils bénéficient donc d'une rente d'invalidité. 126 maîtres (soit le 41%) ont pris leur retraite à l'âge de 65 ans, tandis qu'un nombre presque équivalent (114, soit le 37%) a préféré rester au service de l'école.

En gros, la moitié environ des maîtres a choisi la retraite facultative, tandis que l'autre moitié demeurait volontairement au service de l'école.

Parmi les 237 maîtresses, 36 d'entre elles (soit le 15%) ont dû être mises à la retraite prématurément. Pour les autres, 80 se retiraient à l'âge de 63 ans et 121 choisissaient de demeurer en activité.

Parmi les maîtresses qui ont pris leur retraite pour raison d'âge, 40% se sont retirées immédiatement après avoir atteint l'âge de 53 ans, tandis que le 60% restait encore en activité.

4. Les 69 maîtres qui se sont retirés prématurément avaient, lors de leur retraite, en moyenne 59,7 ans; autrement dit, l'invalidité chez les enseignants intervient en moyenne 5 ans avant l'âge de la retraite facultative. Les maîtres qui ont quitté l'enseignement pour raison d'âge avaient, en moyenne, 67,2 ans; ils restent donc pendant deux ans encore au service de l'école. Chez les dames, l'âge moyen lors des retraites prématurées se situe aux environs de 50 ans, soit environ 13 ans avant la limite facultative. Quant aux retraites accordées pour raison d'âge, elles le sont en moyenne à 65,5 ans; les dames restent donc en moyenne encore 2 ans et demi au service de l'école.

5. S'appuyant sur ces chiffres, la Commission d'administration nie la nécessité d'un abaissement de l'âge de la retraite, du moment que le 50% environ du corps enseignant préfère rester 2 ans de plus en activité. Ajoutons qu'une mise à la retraite prématurée est possible à tout âge pour autant que des raisons de santé justifient une telle mesure. La CACEB a toujours manifesté une grande compréhension dans la pratique de la mise à la retraite; la preuve en est que beaucoup d'assurés reconnus invalides par elle ne

von 65,5 Jahren fest und erkennen, dass die Lehrerinnen im Mittel noch $2\frac{1}{2}$ Jahre im Schuldienst verbleiben.

5. Gestützt auf diese Ergebnisse muss das Bedürfnis nach einer Reduktion des Rücktrittsalters verneint werden, wenn rund 50% der Lehrkräfte, die zurücktreten könnten, im Mittel gut zwei Jahre länger im Schuldienst verbleiben. Dabei ist festzuhalten, dass eine vorzeitige Pensionierung, sofern gesundheitliche Gründe vorliegen, in jedem Alter möglich ist. Die Pensionierungspraxis der BLVK ist als grosszügig zu bezeichnen, erhalten doch viele von der Kasse als invalid bezeichnete Versicherte keine Rente der Eidgenössischen Invalidenversicherung weil deren Massstäbe strenger sind.

6. Künftig wird die Koordination mit der AHV stets wichtiger. Es ist zu erwarten, dass im Rahmen der Gesetzgebung über das Obligatorium der zweiten Säule auch verbindliche Vorschriften über das Rücktrittsalter aufgestellt werden. Es ist wahrscheinlich, dass diese Rücktrittsalter mit denjenigen der AHV übereinstimmen werden. Demnach könnte lediglich das Rücktrittsalter der Lehrerinnen von heute 63 auf 62 Jahre reduziert werden. Vollständigkeitshalber sei erwähnt, dass bei der Beurteilung dieses Fragenkomplexes auch das Ansteigen der mittleren Lebenserwartung und die Probleme des Lehrermangels mitzubersichtigen sind.

7. Eine zentrale Bedeutung kommt der Finanzierung einer Reduktion des Rücktrittsalters zu. In der Tabelle haben wir die sehr detailliert bestimmten Beitragserhöhungen zusammengestellt. Als Berechnungshypothese wurde die Frage gestellt, wie hoch die Beiträge in Prozenten der versicherten Besoldung angesetzt werden müssen, um die durch die Reduktion des Rücktrittsalters bedingte Belastung aufzufangen und den Fehlbetrag auf den heutigen Stand zu stabilisieren. Wir stellen fest, dass beispielsweise

eine Reduktion des Rücktrittsalters der Lehrer von heute 65 auf das Alter 63 fünf Besoldungsprozente mehr an Beiträgen erfordern würde.

Betrachten wir das extreme Beispiel einer möglichen Reduktion beider Rücktrittsalter auf 60, so müssten für die Lehrer anstelle der heute insgesamt 16 deren 28 Besoldungsprozente geleistet werden, während dieser Satz bei den Lehrerinnen von heute 16 auf neu 22% ansteigen würde. Wenn wir die beiden Sätze mit dem Total der versicherten Besoldungen gewichten, erhalten wir einen mittleren Beitragssatz von rund $25\frac{1}{2}$ Besoldungsprozente. In diesem Zusammenhang wird sich auch die Frage nach der Solidarität stellen. Sind die heute aktiv Versicherten bereit, die in Tabelle 6 erwähnten Beitragserhöhungen zu bezahlen, damit einige wenige ohne medizinische Begründung früher zurücktreten können? Wie weit sich der Arbeitgeber an den erhöhten Beiträgen beteiligen würde, wäre noch abzuklären.

8. Zum Zusatzantrag der Sektion Thun kann festgestellt werden, dass wohl einige Unterschiede zwischen unserer Kasse und der der bernischen Staatsverwaltung bestehen. Die Gewichtung der einzelnen Differenzen ist aber ausserordentlich schwierig. Beide Kassen weisen Vor- und Nachteile auf. Dabei ist stets zu berücksichtigen, dass eine Pensionskasse im Laufe der Jahrzehnte gewachsen ist und laufend den besonderen Bedürfnissen der Versicherten, z. B. der Lehrer, angepasst wurde. Aus diesem Grunde ist es schwierig, Kassenstatuten miteinander zu vergleichen. So finden wir praktisch in keinen anderen Statuten ana-

reçoivent aucune rente de l'assurance-invalidité (AI) fédérale, dont les critères sont plus sévères.

6. A l'avenir, la coordination avec l'AVS prendra toujours plus d'importance. Il faut s'attendre à ce que, dans le cadre de la législation sur l'obligation du deuxième pilier, des prescriptions obligatoires sur l'âge de la retraite soient édictées. L'âge de la retraite devra donc vraisemblablement coïncider avec celui proposé par l'AVS. En conséquence, celui des maîtres passerait tout au plus de 63 à 62 ans. N'oublions pas que, dans ces questions d'appréciation, l'élévation de la durée moyenne de la vie et la pénurie des enseignants joueront aussi leur rôle.

7. On en arrive alors à la question capitale du financement de l'abaissement de l'âge de la retraite. D'emblée une question se pose: De combien faudrait-il majorer les cotisations pour compenser les charges supplémentaires que la Caisse assumerait par là, sans que le découvert n'augmente?

Si nous prenons l'exemple d'un abaissement de l'âge de la retraite de 65 à 63 ans, les cotisations augmenteraient de 5%.

Si nous prenons l'exemple extrême de l'abaissement de l'âge de la retraite des maîtres et maîtresses à 60 ans, le traitement serait réduit de 28% pour les maîtres à la place des 16% consentis actuellement. Pour les dames, le montant des cotisations atteindrait 22%. Si nous comparons les deux montants (22% et 28%) avec le total des traitements assurés, nous obtenons une cotisation moyenne de 25,5% du traitement. C'est ici qu'intervient le problème de la solidarité. Les assurés actuels sont-ils prêts à payer des cotisations aussi élevées pour permettre à quelques-uns, qui n'ont aucune raison de santé valable pour prendre leur retraite, d'abandonner leur activité professionnelle quelques années plus tôt? Un point reste encore à déterminer: dans quelle mesure l'employeur est-il prêt à participer aux augmentations des cotisations?

8. Il ressort de l'étude de la proposition complémentaire de la section de Thoune qu'il existe bel et bien des différences entre notre Caisse et la Caisse du personnel de l'Etat. L'appréciation des différences est très difficile à établir. Les deux Caisses présentent des avantages et des inconvénients. N'oublions pas qu'une Caisse de retraite s'est développée durant des décennies et qu'elle s'est adaptée aux besoins particuliers des assurés, dans notre cas: des enseignants. Pour cette raison, il s'avère donc difficile de comparer entre eux les statuts des différentes caisses. Ainsi nous ne trouvons aucune disposition analogue, dans les statuts d'autres caisses, à même de régler les problèmes soulevés par une mise en congé ou par un congé d'études. D'un autre côté, il arrive que les dames travaillant au service de l'Etat peuvent déjà prendre leur retraite à l'âge de 60 ans. Les frais d'administration de la Caisse du personnel de l'Etat sont supportés par l'employeur, alors que la Caisse de retraite du corps enseignant doit prendre à sa charge les mêmes frais qui représentent environ le $2,8\frac{1}{100}$ du traitement assuré. Gardons-nous de vouloir à tout prix comparer point par point les dispositions d'assurance des deux Caisses, sinon la question de l'opportunité de leur existence propre se posera inévitablement.

9. Tenant compte de toutes ces considérations, la Commission d'administration de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois ne peut recommander, pour le moment, aucun abaissement de l'âge de la retraite facultative. Elle suivra attentivement l'évolution de la législation concernant l'AVS et le 2^e pilier et reprendra tout le problème en temps voulu.

loge Bestimmungen zu unserer Regelung im Falle einer Beurlaubung oder des Weiterstudiums. Auf der andern Seite trifft es zu, dass die im Staatsdienst stehenden Frauen bisher bereits mit 60 Jahren zurücktreten konnten. (Der Regierungsrat beantragt dem Grossen Rat Erhöhung auf 62 Jahre.) Die Verwaltungskosten werden bei der staatlichen Kasse vom Arbeitgeber getragen, während die Lehrerkasse für die rund 2,80/00 der versicherten Besoldung betragenden Verwaltungskosten selbst aufzukommen hat. *Wir möchten vor einer allzu starken Angleichung der Versicherungsbestimmungen der beiden Kassen warnen, weil sich sonst unweigerlich die Frage nach der Zweckmässigkeit dieser Zweiteilung stellt.*

9. Gestützt auf diese Überlegungen kommt die Verwaltungskommission zum Schluss, dass sie zur Zeit keine Herabsetzung des freiwilligen Rücktrittsalters empfehlen kann. Die Verwaltungskommission wird die Entwicklung auf dem Gebiet der AHV und der zweiten Säule aufmerksam verfolgen und zu gegebener Zeit auf die Frage zurückkommen.

Dieser Bericht geht nun an die einzelnen Bezirksversammlungen, welche allenfalls zuhanden der nächsten Abgeordnetenversammlung Anträge stellen oder ergänzende Auskünfte verlangen können.

Dr. H. Schmid

Erhöhung der Beiträge in % der versicherten Besoldung bei einem Rücktrittsalter von

Rücktrittsalter	Lehrer	Lehrerinnen
65	0	—
64	3 %	—
63	5 %	0
62	7 %	2 %
61	9 %	4 %
60	12 %	6 %

Ce rapport s'adresse aux assemblées de district qui pourront formuler des propositions ou demander des renseignements complémentaires lors de la prochaine assemblée des délégués.

Dr. H. Schmid

(Adaptation française:

P. Simon, secrétaire-adjoint SEB)

Augmentation des cotisations en % du traitement assuré pour l'âge de la retraite facultative à

Age de la retraite	Instituteurs	Institutrices
65	0	—
64	3 %	—
63	5 %	0
62	7 %	2 %
61	9 %	4 %
60	12 %	6 %

Bildungspolitische Tagung

An der Plenarversammlung der KOSLO (Konferenz schweizerischer Lehrerorganisationen) in Olten, Stadthaus, Gemeinderatssaal, Freitag, 29. November, 15.00 Uhr, sind zwei Referate über gesamtschweizerische und interkantonale Pläne und beginnende Realisierungen in bildungspolitischer Hinsicht vorgesehen. Nach der Verwerfung der Bildungsartikel durch die Stände dürfte es auch unsere Kollegen interessieren, zu hören, was

Regierungsrat D. A. Gilgen, Zürich, Präsident der schweiz. Erziehungsdirektorenkonferenz, aus der Sicht der Kantone, und

Prof. Dr. U. Hochstrasser, Leiter der Abteilung für Wissenschaft und Forschung EDI, aus der Sicht des Eidg. Departementes des Innern,

dazu zu sagen haben. Eintritt frei.

(Anschließend geschäftlicher Teil der KOSLO.)

Sekretariat BLV

Vereinsanzeigen – Convocations

Einsendungen für die Vereinsanzeigen in der Nr. 49 müssen spätestens bis *Freitag 29. November 07.00 Uhr* (schriftlich) in der Buchdruckerei Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden.

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngrasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breitenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Synode de la section SEB du district de Courtelary. Mercredi 27 novembre, Restaurant de l'Union, Tramelan. 9 h. Conférence des maîtres primaires. 9 h. 30 Ouverture du synode (exposé de M. Fr. von Niederhäusern, responsable de l'Office de recherche et de planification pédagogique du canton). La séance administrative sera suivie de l'assemblée de district de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois.

Rédaction pour la partie française: Francis Bourquin, 5, chemin des Vignes, 2500 Bienne, tél. 032 25 62 54.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngrasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne